

Zeitschrift: Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 68 (1954)

Heft: 1-2

Rubrik: Internationale Chronik = Chronique internationale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

diesem elsässischen (nicht fränkischen, wie Cysat schreibt) Dienstmanneschlecht und nachdem Glieder der Familie seit 1535 auch die Schultheissenwürde innehatten, war zeitgemäss eine « Wappenverbesserung » selbstverständlich angebracht (Fig. 24c).

Das Wappen wird in dieser Form geführt bis 1678 auf der Alliance-Wappenscheibe Fleckenstein-Mayr v. Baldegg¹⁶⁾ in der Kirche zu Neudorf (Luzern) erstmals an Stelle des Getreidemasses nun endgültig der *Reichsapfel* tritt (Fig. 24d). Von nun an erfährt das Wappen keine Veränderungen mehr. Als Kleinod dient der Flug mit Wiederholung des Schildbildes, zeitweise jedoch ohne Weltkugel. Als Abweichungen erscheinen die seltene Schräglinksteilung und noch seltener eine ganz goldene Weltkugel (Lorenz, Staatskalender 1736-49). Hin und wieder wird seit Ende des 16. Jahrhunderts das Feld violett dargestellt, was jedoch nur auf eine Farbveränderung beim Brennen auf Scheiben zurückzuführen ist. Derartige Scheiben dienten jeweils als Vorbilder für andere Darstellungen und waren Ursache dieser unheraldischen Tingierung (gl. Anm. 10). Zu bemerken ist noch, dass der Reichsapfel ein allereinziges Mal schon um 1590 auf einer im Histor. Museum Basel sich befindenden Wappenscheibe mit Ahnenwappen des Johanniters Niklaus Fleckenstein erscheint¹⁷⁾, der sich darauf auch erstmals und einmalig « von Fleckenstein » schreibt¹⁸⁾. Im Luzerner Staatskalender erscheint der Reichsapfel jedoch erstmals 1685.

Wir haben hier also, analog den eingangs erwähnten Walliserwappen, wiederum den Werdegang eines Schildzeichens vor uns, das sich allmählich aus einem Berufssymbol zu einer in Wirklichkeit ein Hoheits- oder Würdezeichen darstellenden Figur, dem Reichsapfel, entwickelt hat. Entstand bei den Wallisergeschlechtern der Reichsapfel aus dem alten Wirtezeichen, so beweist hier die Entwicklung des Fleckensteinwappens dessen Herkunft aus dem auf den Müllerberuf oder den Getreidehandel hinweisenden Getreidemass. Durch diese Ausführungen möge ein weiterer Beitrag geliefert werden zur Erklärung des häufigen Vorkommens des Reichsapfels, dem üblichen Sinnbild königlich-kaiserlicher Macht, in unsern bürgerlichen Wappen.

W. Schnyder.

NB. — Die Zeichnungen der Fleckensteinwappen führte Hr. Hans Lengweiler, Luzern, zuvorkommenderweise aus.

Internationale Chronik — Chronique internationale

BELGIQUE. — Le Congrès de Courtrai. — Le 35^e Congrès de la « Fédération archéologique et historique de Belgique » s'est tenu à Courtrai, du 26 au 30 juillet 1953. Cette ville avait été choisie en raison du 50^e anniversaire de la fondation de son Cercle Royal Historique et Archéologique.

Cinquante-deux communications y ont été présentées, groupées en cinq sections. Dans le cadre de celle intitulée : « Folklore et sciences auxiliaires de l'histoire », soulignons les études suivantes :

« Numismatique courtraisienne », par M. Hoc, Conservateur en chef de la Bibliothèque Royale de Belgique ;

« Le glossaire des noms patronymiques belges », par J. Van Overstraeten ;

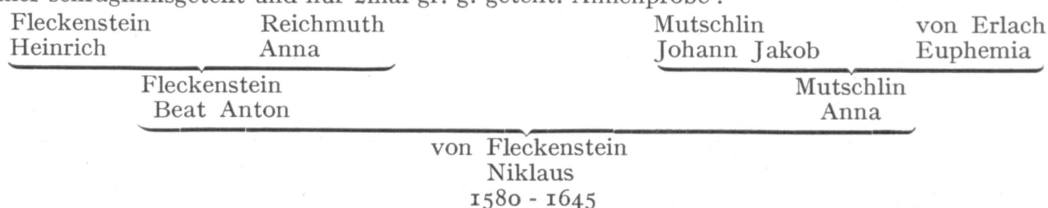
« Les cachets de la prévôté de Saint-Amand, à Courtrai », par Jean Jadot ;

« Les pièges de l'héraldique », par Ch. van Renynghe de Voxxrie.

Le texte de ces études figurera intégralement dans le Rapport du Congrès qui sera prochainement publié.

¹⁶⁾ Fig. 24d, W. Sch. des Aegidius Fleckenstein, Chorberr zu Beromünster, 1678, Kirche zu Neudorf (Luzern), Abb. 323 in Luzern, Geschichte und Kultur, III, 5.

¹⁷⁾ Fig. 25, W. Sch. des Johanniters Niklaus v. Fleckenstein, 1590, mit Ahnenwappen, im Hist. Museum Basel. W. hier schräglinksgeteilt und nur 2mal gr.-g. geteilt. Ahnenprobe :



¹⁸⁾ Malteserritter, Eintritt 1600. Ritter unter Verzicht auf die hohe Würde eines Grosspriors deutscher Zunge 1603. Komtur zu Hohenrain und Reiden 1611, zu Hassel, Bruchsal und Weissenburg 1628, Grossballey 1634, Grossprior von Dacien 1640.

Lettres Patentes d'aujourd'hui. — Dans l'année en cours, une dizaine de communes ont fait requête au roi en vue de pouvoir faire usage d'armoiries particulières tirées de leur passé ; celles-ci leur ont été concédées (ou reconnues) sous forme de Lettres Patentes in plano sur parchemin comportant le blason enluminé, le texte calligraphié de l'arrêté royal et la signature du roi.

Dans cette même année 1953, le roi a concédé quatre anoblissements, créé un chevalier, cinq barons, un comte ; il a accordé reconnaissance du titre de prince avec la qualification d'altesse sérénissime au Prince Evrard d'Arenberg et à ses descendants ; reconnaissance d'une couronne de comte du Saint-Empire et concession d'un manteau héraldique aux Comtes G., Ph., Th. et Ch. de Limbourg-Stirum. Les Lettres Patentes qui consacrent ces faveurs sont constituées par des livrets sur parchemin reproduisant les armoiries enluminées, scellés d'un sceau particulier et revêtus de la signature du roi.

L'année précédente, Sa Majesté avait accordé six anoblissements, une reconnaissance de noblesse, et créé cinq barons.

Ces faveurs ont été octroyées en raison de signalés services rendus au pays dans la Résistance, l'armée, la haute magistrature et les arts. Citons notamment le Bourgmestre de Bruxelles, M. van de Meulebroeck, anobli et créé baron, naguère incarcéré par l'occupant pour son attitude énergique durant la dernière guerre.

Le renouvellement des Chambres en avril 1954 a été l'occasion pour le Roi de témoigner la reconnaissance du Pays, en leur accordant le titre de Baron, à A. de Vleeschauwer, ancien ministre des Colonies dans le Gouvernement belge de Londres, à L. Huart, sénateur et bourgmestre de Namur, et à L. Zurstrassen, sénateur.

Citons enfin qu'il a plu à S.M. de concéder la noblesse au grand historien belge Léon van der Essen, secrétaire général de l'Université de Louvain et professeur à cette même université.

Il n'est pas sans intérêt de souligner que, sur 4 400 000 Belges en 1850, il n'y avait que 691 familles nobles ; et que, sur près du double de population en 1940, l'on ne relève que 891 familles appartenant à la noblesse, dont 129 en voie d'extinction. A ce rythme les faveurs royales ne parviendront pas à compenser cet état de choses.

✓
Béthune Sully et Béthune-Sully. — Par acte notarié en date du 30.IX.52, reçu par Maître Dupuis à Chatou (Seine-et-Oise), ratifié par jugement du Département de la Seine (5.II.53) et rendu exécutoire en Belgique par jugement de Termonde (28.V.53), Mademoiselle Gabrielle SULLY, gérante d'un atelier de modiste et domiciliée à Paris, XIV, 9 rue Paul Saunière, a déclaré adopter le Baron Etienne de BÉTHUNE, né le 10.XII.1899 et domicilié château de la Roseraie, Chaussée de Bruxelles, à Alost, lequel portera désormais le nom de BÉTHUNE-SULLY.

Cet acte appelle les précisions suivantes :

La famille des Barons de BÉTHUNE, anoblie en 1845 et qui reçut pour armoiries *d'argent à trois étoiles d'azur, au chef d'azur à la couronne murale d'argent*, n'est pas à confondre avec l'illustre Maison féodale de BÉTHUNE (*d'argent à la fasce de gueules*) représentée actuellement en France par les Comtes de BÉTHUNE SULLY, et en Belgique par les Princes et Comtes de BÉTHUNE HESDIGNEUL (seuls à figurer à l'Almanach de Gotha, III^e partie).

Office Généalogique et Héraldique de Belgique.

BALTISCHE STAATEN. — Die neuen sowjetischen Flaggen. — Nachdem im Jahre 1950 die Ukrainische und 1952 die Weissruthenische Republik mit der Begründung, dass sie Mitglieder der Vereinten Nationen sind, weil sie früher Souveränität besaßen, eigene Nationalflaggen erhalten hatten, die durch Abänderung der Unionsflagge mittels Anfügung von glatten oder gemusterten Farbstreifen gebildet wurden, sind jetzt auch die drei baltischen Randstaaten gefolgt.

Die Tageszeitung Cina (Der Kampf), das Organ der Kommunistischen Partei Lettlands, Nr. 15 vom 18. Januar 1953, enthält ein entsprechendes Dekret in lettischer Sprache dessen Übersetzung folgt :

DEKRET
des

Präsidiums des Obersten Rates der Lettischen SRR betreffend die Bestätigung der neuen Staatsflagge der Lettischen SRR.

Das Präsidium des Obersten Rates der Lettischen SRR beschliesst :

1. Die neue Staatsflagge der Lettischen Sozialistischen Räte-Republik und ihre Beschreibung zu bestätigen.
Die Staatsflagge der Lettischen Sozialistischen Räte-Republik ist ein Tuch mit fünf horizontal angeordneten Farbstreifen : der oberste rote Farbstreifen bildet zwei Drittel der Flaggenbreite ; ein Drittel der Flagge

bilden zwei weisse und zwei blaue abwechselnd folgende Wellenstreifen, die das Meer darstellen. In der linken oberen Ecke des roten Streifens des Flaggentuches, ein Fünftel der Flaggelänge von der Stange entfernt, sind eine goldene Sichel und (ein goldener) Hammer und über ihnen ein von einem goldenen Rand eingefasster roter fünfzackiger Stern dargestellt. Das Verhältnis der Breite der Flagge zur Länge ist 1 : 2.

2. Dem Obersten Rat der Lettischen Sozialistischen Räte-Republik aufzutragen, den Vorschlag betreffend die entsprechende Aenderung des Art. 116. der Verfassung der Lettischen Sozialistischen Räte-Republik zu bestätigen.

Riga, den 17. Januar 1953.

Der Vorsitzende des Präsidiums des Obersten Rates der Lettischen SRR : K. Ozoliņš.

Der Sekretär des Präsidiums des Obersten Rates der Lettischen SRR : K. Gailis.

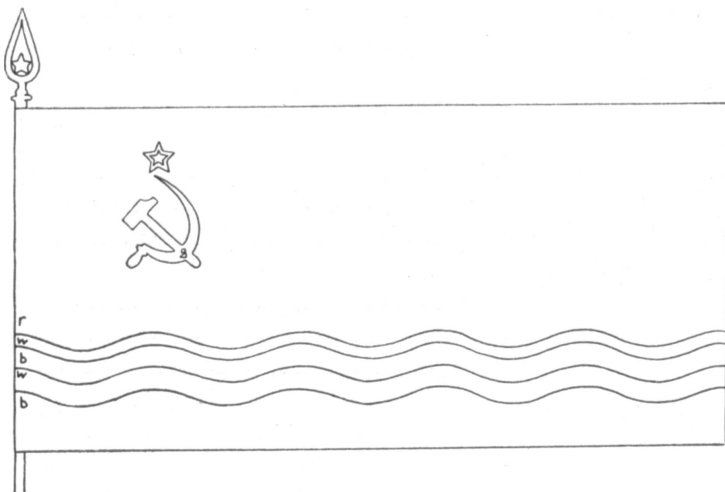


Fig. 26. Flagge der Lettischen S.R.R.

Am 12. Februar 1953 erschien in dem entsprechenden Revaler Organ « Ranva hää! » (Volkssturm), Nr. 36 (3077), die

Verordnung des Präsidiums des Obersten Rates der Estnischen SRR betreffend die Staatsflagge der Estnischen SRR.

Das Präsidium des Obersten Rates der Estnischen SRR beschliesst :

1. Die Staatsflagge der Estnischen Sozialistischen Räte-Republik zu ändern und als Staatsflagge ein Tuch von roter Farbe zu bestätigen, welches ein blauer Wellenstreifen, darauf zwei weisse Streifen, sechs scharfzackige Wellen bildend durchzieht. Die blaue Wellenlinie mit den weissen Streifen bildet drei Zehntel der Flaggbreite. Der obere rote Streifen nimmt die Hälfte der Flagge, der untere rote Streifen ein Fünftel der Flaggbreite ein. In der linken oberen Ecke des roten Teils des Flaggentuchs, ein Sechstel der

Flaggenlänge von der Stange entfernt, sind eine goldene Sichel und (ein goldener) Hammer und über ihnen ein goldgeränderter roter fünfzackiger Stern dargestellt. Das Verhältnis der Breite der Flagge zur Länge ist 1 : 2.

2. Dem Obersten Rat der Estnischen Sozialistischen Räte-Republik aufzutragen, in § 116 der Verfassung der Estnischen Sozialistischen Räte-Republik (Grundgesetz) die entsprechenden Änderungen und Ergänzungen vorzunehmen.

Der Vorsitzende des Präsidiums des Obersten Rates der Estnischen SRR : A. Jakobson.

Der Sekretär des Präsidiums des Obersten Rates der Lettischen SRR : A. Kründel.

Reval, den 6. Februar 1953.

Nach einiger Zeit erschien auch im Organ der Kommunistischen Partei von Litauen « Tiesa » (Die Wahrheit), Nr. 170 (3153) vom 21. Juli 1953, eine gleichartige Verordnung, die, von Radio Moskau — nicht aber von den russischen Zeitungen — verbreitet, in Westeuropa, dessen Presse die Meldung teilweise aufgriff, den irrigen Glauben erweckt hat, als würden jetzt in den sowjetischen Randstaaten die alten Nationalflaggen, nur mit den sowjetischen Abzeichen versehen, sogar mit Berichtigung heraldischer Fehler, wiederauf leben. Der vollständige Text der auch im Original kein Datum trägt, lautet, ebenfalls in Übersetzung aus dem Urtext :

Verordnung des Präsidiums des Obersten Rates der Litauischen Sozialistischen Räte-Republik betreffend die Staatsflagge der Litauischen SRR.

Das Präsidium des Obersten Rates der Litauischen SRR hat beschlossen :

1. Die neue Staatsflagge der Litauischen Sozialistischen Räte-Republik und deren Beschreibung zu bestätigen.

Die Staatsflagge der Litauischen Sozialistischen Räte-Republik besteht aus einem Tuch, das sich aus drei horizontal laufenden Streifen zusammensetzt : der obere von roter Farbe, acht Zwölftel der Flaggbreite betragend ; der mittlere von weisser Farbe, ein Zwölftel der Flaggbreite betragend ; der untere von grüner Farbe, drei Zwölftel der Flaggbreite betragend. In der linken oberen Ecke des roten Flaggentuchs stehen eine goldene Sichel und ein goldener Hammer und über ihnen ein roter, von einem goldenen Rande umzogener fünfeckiger Stern. Die Breite der Flagge verhält sich zur Höhe wie 1 : 2.

2. Den Obersten Rat der Litauischen Sozialistischen Räte-Republik zu beauftragen, Anordnung wegen der entsprechenden Aenderung sowie Ergänzung des Art. 117 der Verfassung der Litauischen Sozialistischen Räte-Republik zu treffen.

Der Vorsitzende des Präsidiums des Obersten Rates der Litauischen SRR : J. Paleckis.

Der Sekretär des Präsidiums des Obersten Rates der Litauischen SRR : S. Naujalis.

Die bisherigen Flaggen der drei baltischen Sowjetrepubliken waren rot mit den Staatsinitialen über Sichel und Hammer (dies alles golden). Die Initialen lauten folgendermassen : ENSV (Eesti Nõukogud Sotsialistiku Vabariik), bzw. LPSR (Latvijas Padomju Socialistiskā Republika), bzw. LTSR (Lietuvos Tarybų Socialistinė Respublika).

Dr. O. Neubecker.

SCHWEIZ. — Eine Landesteilfahne für das Berner Oberland. — Nachdem der Regierungsrat des Kantons Bern am 12. Sept. 1951 die jurassische Fahne offiziell anerkannt hat ¹⁾, genehmigte er am 29. Mai 1953 auch eine von Architekt B. von Rodt in Bern für das Oberland entworfene Landesteilfahne. Die Fahne weist hochrechteckige Form auf im Verhältnis von 23 zu 26 und wird im Regierungsratsbeschluss folgendermassen beschrieben: Geteilt, oben in Gold ein schwarzer golden gekrönter Adler; unten gespalten von Schwarz und Rot (Fig. 27). Diese Fahne wird beim Staatsarchiv registriert und damit als Landesteilfahne des Oberlandes anerkannt. Die Regierungsstatthalterämter und die Staatsanstalten im Landesteil Oberland, sowie die Gemeindebehörden der oberländischen Amtsbezirke werden ermächtigt, bei Beflaggungen neben der Schweizerfahne, der Bernerfahne und der Fahnen ihrer Amtsbezirke und Gemeinden die oberländische Fahne zu hissen. Die Kennzeichen des Staates Bern in seiner Gesamtheit und bei seiner Vertretung nach aussen bleiben das Bernerwappen und die Bernerfahne. Der Kanton Bern umfasst nach der 1950 revidierten Verfassung « das Volk des alten Kantonsteils und dasjenige des Jura. Die Staatsgewalt beruht auf der Gesamtheit des Volkes im alten Kantonsteil und im Jura ». Die Verfassung kennt somit nur zwei Landesteile. Das Berner Oberland ist gemäss Verfassung nicht Landesteil, sondern lediglich ein geographischer Begriff als Teil des alten Kantonsteils. Die offizielle staatliche Anerkennung einer Fahne für eine geographische Region dürfte einzigartig sein.

G. Zeugin.



Fig. 27.
Landesteilfahne der Berner Oberlandes.

Genealogisch-heraldische Gesellschaft Zürich. — Jahresbericht für 1953. — Wir zählen gegenwärtig 83 Mitglieder, wovon 7 Ehrenmitglieder. — An der Hauptversammlung im Januar führte uns Major Hans *Nüssli-Hirzel*, Zug, die wappenähnlichen Abzeichen unserer Armee vor, anhand von Tafeln, die das Eidg. Militärdepartement zur Verfügung stellte. Bei aussergewöhnlicher Beteiligung sprach am 17. Februar Prof. Dr. med. *E. Hanhart*, Zürich, über die Bedeutung der Genealogie für die Vererbungsforschung; der Vortrag war begleitet von zahlreichen Lichtbildern und genealogischen Tafeln. Im Märzvortrag führte Dr. Hektor *Ammann*, Aarau, in das spätmittelalterliche Zürich und schilderte Aufstieg, Blüte und Niedergang von Geschlechtern, die dem politischen und wirtschaftlichen Leben der Zunftstadt das charakteristische Gepräge verliehen. Der Abend des 14. April war einer anregenden und lehrreichen Diskussion über heraldische Fragen aller Art gewidmet; die Teilnehmer hatten dem Leiter, Dr. W. H. *Ruoff*, Zürich, vorher Fragen schriftlich eingereicht. Der Jahresausflug am 3. Mai führte gegen 50 Teilnehmer mit Autocar über die Landesgrenzen: Konstanz, Radolfzell, Hohentwiel, die malerischen Kleinstädtchen Blumenfeld und Tengen im Hegau. Dabei hatten wir das Vergnügen, den Präsidenten der SGFF als Gast begrüßen zu dürfen. Nach der Sommerpause vereinigte sich ein Teil der Mitglieder zu dem traditionellen Jahresfestchen mit Abendessen (12. Sept.). *Emil Eidenbenz-Pestalozzi* erzählte uns fesselnd und launig, wie er zur Heraldik und Genealogie gekommen ist, wobei er auf eine Reihe von Veröffentlichungen hinweisen konnte. *Hans Wysling-Specker*, Zürich, machte uns mit der Herkunft des eigenen Geschlechtes *Wysling*, auch *Wyssling*, bekannt, dessen Leben sich vornehmlich am heimatlichen Zürichsee abspielte. Zwischenhinein genoss die Gesellschaft die Führung von Dr. Paul *Kläwi* in der Ausstellung « 1100 Jahre Fraumünster ». Prof. Dr. Paul *Boesch*, Zürich, der ausgezeichnete Forscher auf dem Gebiete der schweizerischen Glasmalerei, wies uns eine Auswahl von Werken in fremden Museen und Schlössern vor, wobei der eine oder andere Hörer melancholische Betrachtungen über die Verschleuderung schweizerischen Kunstgutes angestellt haben wird. Im letzten Vortrag 1953 stellte Frau Dr. M. *Beyme*, Zürich, die Schicksale eines bedeutenden Geschlechtes der alten Eidgenossenschaft dar. Die Zurlauben von Zug stiegen in den Diensten der französischen Krone und der Kirche zu hohen Ehrenstellen empor und griffen bestimmend in die Politik ihrer Heimat ein. Das Geschlecht erlosch mit seinem bedeutendsten Vertreter, dem *Maréchal de Camp* und fruchtbaren Geschichtsforscher *Beat Fidel* im Jahre 1799. *H. Bleuler.*

¹⁾ AHS. 1952, S. 43.

SUISSE. — Drapeaux de Lausanne. — La ville de Lausanne a eu beaucoup de peine à prendre position sur la composition de son écu, qui est en réalité de gueules au chef d'argent. Ces armes ont été reprises implicitement au cours du XIV^e siècle de l'évêché de Lausanne, au su et au vu des évêques. Il nous en reste quelques témoignages du XV^e siècle. La gravure d'un sceau, d'ailleurs très bien exécuté, destiné à sceller l'acte de combourgeoisie avec les villes de Berne et de Fribourg en 1525, a rompu la tradition. En effet, la partition est trop basse et l'on voit un coupé plutôt qu'un chef. Certains artistes s'en inspirèrent pour peindre ou tailler les armes de la ville de Lausanne. D'autres, par contre, continuaient à reproduire l'écu avec le chef. Les 16 sceaux officiels de l'époque bernoise sont gravés selon la bonne tradition. Il en résulta une sorte de dualité et il fallut, il y a une cinquantaine d'années, toute la science de nos anciens collègues, Bugnion et le professeur Kohler, pour faire adopter d'une façon définitive l'écu d'origine. Cela ne fut enfin admis officiellement que dans la deuxième décennie de ce siècle.

C'est là un point acquis. Pour les drapeaux, par contre, l'opinion demeurait flottante, c'est le cas de le dire : la plupart de ceux que l'on arbore actuellement, portent la ligne de partition au milieu.

Nous apprenons, avec plaisir, qu'ensuite de notre intervention, appuyée par notre Société, les autorités lausannoises ont décidé qu'au fur et à mesure du remplacement, pour cause d'usure ou de détérioration, des drapeaux lausannois, propriété de l'Administration communale, les directions devront tenir compte, dans leur commande, de l'observation rigoureuse des armes correctes : *de gueules au chef d'argent*. Cette règle est naturellement valable pour les écussons qui sont compris, par exemple, dans le matériel de décoration du service de la Voirie.

Nous sommes heureux de cette décision et félicitons les autorités lausannoises de leur esprit de compréhension.

Decollogny.

SUÈDE. — Expositions de Stockholm. En 1952, il y a eu à Stockholm deux expositions intéressantes les héraldistes. L'une, l'exposition des « Livres dorés » au Musée National, comportait des manuscrits médiévaux appartenant principalement aux bibliothèques officielles et aux musées de la Suède et du Danemark. Après avoir été d'abord à Copenhague, cette exposition fut transférée à Stockholm ; elle eut un succès énorme. L'autre exposition, arrangée par le Musée du Nord (Nordiska museet) avait pour but de montrer l'évolution historique de la chronométrie. Elle fut aussi fort appréciée du public.

L'exposition des « Livres dorés » offrait beaucoup d'intérêt du point de vue héraldique. Les manuscrits médiévaux étaient souvent ornés d'armoiries qui étaient une sorte d'exlibris. Quelques-unes de ces armoiries sont connues, mais dans trop de cas on trouve dans le catalogue l'indication « armoiries inconnues », ce qui montre que la collaboration a manqué entre les hommes de bibliothèque et de musée d'un côté et les héraldistes de l'autre. Plusieurs de ces armoiries inconnues ont pu être identifiées, et je les présenterai ici avec celles qui ont résisté à mes efforts. Peut-être un autre héraldiste sera-t-il plus heureux que moi ! Les numéros se réfèrent au catalogue de l'exposition à Stockholm.

77. *D'or à la fasce de sable, accompagnée de trois trèfles de sinople.* Ces armoiries, qui ne furent pas mentionnées dans le catalogue, appartiennent au marquis du Prat, Limousin.

83. *D'or au lion de gueules.* Ces armoiries sont communes. Il doit s'agir d'une famille de Barcelone au XIV^e s.

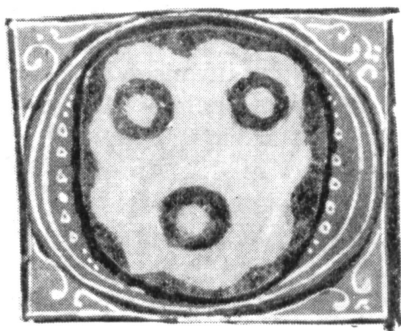


Fig. 28. Ecu du Ms. 92.

92. Ce volume contient deux armoiries qui ne sont pas contemporaines : dans plusieurs initiales on trouve : *de gueules à trois annelets d'or, à la bordure onnée du même* (fig. 28). M. P. Adam m'a fait savoir que l'écu sans bordure fut porté par la famille de Thil-Chatel, près de Longwy, et que la bordure pourrait être une brisure de cadet. Il ajoute cependant « bien qu'il me semble que cette famille n'ait jamais eu la fortune nécessaire pour faire peindre un manuscrit à ses armes ».

Les autres armoiries de ce manuscrit ont été brodées sur la reliure. Elles sont : parti : *au 1 d'argent à trois livres de gueules rangés deux et un : au 2 de gueules à trois chaînes d'or (ou d'argent), posées en bande, au chef du même, chargé d'un cor de gueules* (fig. 29). Je n'ai pas réussi à identifier ces armes,

parce que j'avais interprété le chef de la partie sénestre comme un coupé, et je me suis adressé à M. H. Rolland, l'éditeur du *Supplément à l'Armorial général de Rietstap*, qui a confirmé ma présomption que l'écu est vraisemblablement un parti d'alliance. Il m'écrivit en outre : « Il existait en Auvergne une famille Libri portant d'or à trois livres de gueules. Je n'ai pu trouver la

généalogie de cette famille. Au 2 vous avez les armes des de Gérin, devenus de Gérin-Ricard, avec les trois chaînes en bande et le chef d'or, chargé d'un cor de gueules. Cette famille s'est établie à Aix et à Marseille. J'ignore si les de Gérin ont eu une alliance avec les Libri, mais comme ils étaient originaires d'Italie, où ils portaient le nom de Gerini, c'est, à mon avis, plutôt à la branche italienne que pourrait appartenir la reliure, et les trois livres seraient à rechercher dans ce pays, malgré la nature du manuscrit. »

Cette opinion est appuyée par le fait qu'il y a en Italie une famille Libri, qui porte *d'argent à trois livres de gueules, fermé et « bollettati » d'or*. J'ignore si c'est cette famille qui s'est établie à Aix, mais c'est possible, malgré les émaux différents du champ de l'écu. Les Libri sont originaires de Florence comme les Gerini. C'est donc probablement dans une alliance Libri-Gerini qu'il faut chercher le possesseur ancien du manuscrit N° 92. La généalogie des de Gérin donnée par l'*Armorial général de France* de d'Hozier n'indiquant aucune alliance entre ces familles, il faudra laisser aux généalogistes italiens le soin d'achever ces recherches.

105. *D'or à quatre bandes nébulées de sinople (à la bordure blanche, c'est-à-dire d'argent ?)*. Il n'est pas certain qu'on ait voulu représenter une bordure. Ces armoiries n'ont pu être identifiées. Un autre écu du même manuscrit est aux armes de la famille de Cottereau : *d'argent à trois lézards de sinople*. Il a été ajouté à une époque ultérieure.

115. Ce manuscrit contient trois armoiries qui sont soit seules soit combinées deux et deux dans un écu :

1. *De gueules au sautoir engrêlé blanc (c'est-à-dire d'argent), chargé d'un sautoir de sable et accompagné à dextre et à sénestre d'un château blanc (d'argent)* (fig. 30). Ces armoiries n'ont pu être identifiées.

2. *D'azur à deux bâtons jaunes (c'est-à-dire d'or) passés en sautoir, chaque bâton portant au bout une houppe de plumes de paon* (fig. 31). On a identifié ces armes à celles de la famille de Westhofen, mais je ne suis pas convaincu que ce soit correct, parce que cette famille porte deux sceptres, et je n'ai jamais vu des sceptres aux plumes de paon.

3. *D'azur à un croissant d'argent*. Ces armoiries, que l'on a voulu identifier comme celles de la famille danoise Kotte, se trouvent à sénestre dans un écu parti, dont la moitié dextre montre les armes N° 1 ci-dessus.

Les armoiries N° 2 se rencontrent seules mais aussi, comme les armoiries N° 3, combinées avec les armoiries N° 1 dans un écu parti (fig. 31).

157. Ce manuscrit offre un cas analogue. Il contient deux écus non mentionnés dans le catalogue, dont le premier est *d'azur à trois clefs d'or*. Ces armoiries sont celles de la famille de Rolin. L'autre écu, en forme de losange, est *parti : au 1 Rolin, au 2 coupé : a. cinq points d'argent équipolés à quatre d'azur, b. de gueules plein*, M. F. Collon, conseiller d'ambassade, estime que le manuscrit a été fait pour Antoine Rolin, chevalier, 2nd seigneur d'Aymerie du nom de Rolin, seigneur d'Authume, etc., échanson du duc de Bourgogne, maréchal héréditaire du Hainaut, grand chambellan du comte de Charollais, grand bailli, gouverneur et capitaine du Hainaut jusqu'à sa mort en 1497, marié par contrat du 8 août 1494, à Marie d'Ailly, fille de

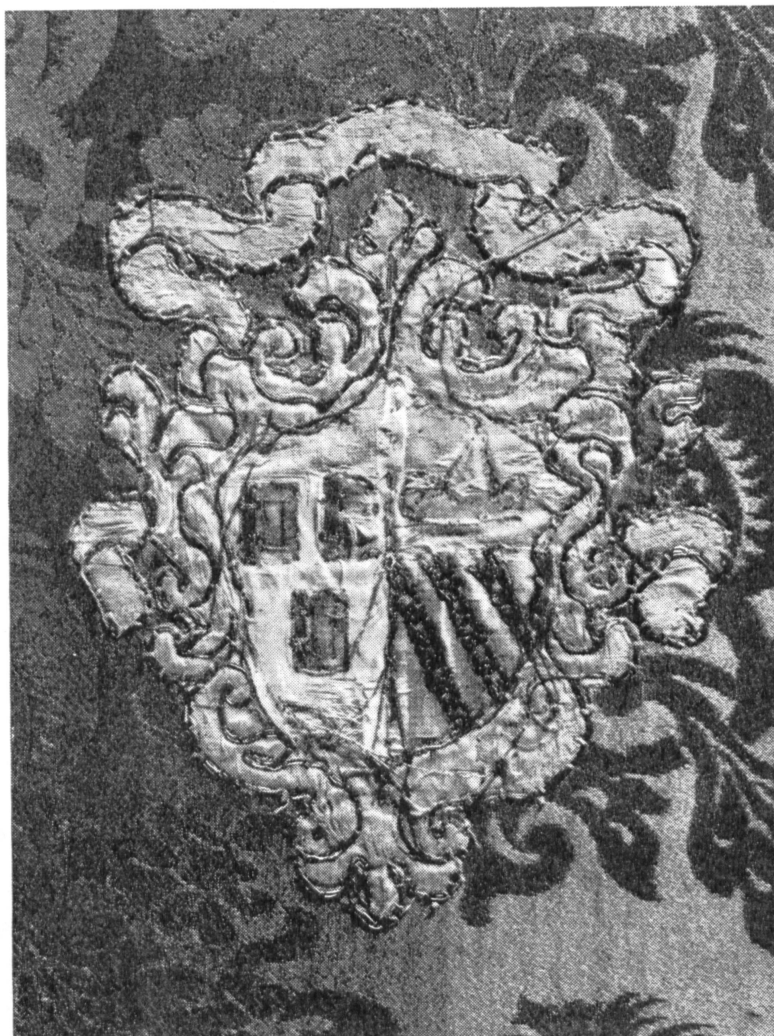


Fig. 29. Ecu brodé sur la couverture du ms. 92.

Raoul d'Ailly-Aumene, vidame d'Amiens, seigneur de Picquigny, etc. La famille d'Ailly porte en réalité *de gueules au chef échiqueté d'argent et d'azur de trois tires*, ce qui explique que losange n'avait pas pu être identifié. Il va sans dire que ces indications augmentent considérablement l'intérêt du manuscrit.

164. Ce livre contient deux armoiries non mentionnées dans le catalogue. Les premières sont : *écartelé : aux 1 et 4 coupé : a. d'argent à un croissant versé coupé d'échiqueté de sable et d'or de 4 tires et d'argent plein échiqueté de sable et d'or de 4 tires ; aux 2 et 3 d'or à trois pals de gueules*. L'écu, en forme de cartouche, est timbré d'une couronne de comte. Ces armoiries doivent appartenir à la famille de Galdeano ou Galdiano, de Navarre.



Fig. 30. Une page du Ms. 115.

Les autres armoiries ont un écu *parti* : A. *coupé : a. d'argent à un croissant versé échiqueté d'or et de sable de 5 tires, aux cornes d'argent, b. échiqueté de sable et d'or de 10 tires ; B. écartelé : aux 1 et 4 d'or à trois bandes de gueules, aux 2 et 3 coupé de gueules et d'argent, au lion de l'un en l'autre*. L'écu est timbré d'un heaume, portant comme cimier un phénix d'argent essorant des flammes au naturel ; les lambrequins sont de gueules et d'azur, et la devise : SEMPER EADEM. Les armoiries dans la partie sénestre de l'écu sont celles de la famille d'Aquino, de Naples et Rome. Il s'agit probablement d'une alliance Galdeano-Aquino.

192. *Coupé : au 1 d'azur à un cerf d'or issant, du coupé, au 2 d'azur à trois bandes d'or ; à la fasce d'or brochant sur le coupé*. Ce sont les armoiries de la famille Maffei, d'origine italienne mais aussi établie en Bavière.

198. *D'azur à la bande jaune (d'or), chargée de trois quarte-feuilles de gueules et accompagnée de deux étoiles à six rais du second ; au chef d'azur chargé de trois fleurs-de-lis jaunes (d'or) rangées entre les quatre pendants d'un lambel de gueules*. Ce sont les armoiries de la famille Armi ou dall'Armi de Bologne.

208. *Bandé de six pièces de sinople (?) et de pourpre (gueules ?), au chef jaune*

(d'or) chargé d'une aigle de sable. Je pense qu'il s'agit ici des armoiries de la famille Nievi ou Nievo, de Vicence, quoique cette famille ait l'écu bandé d'or et de gueules, au chef indiqué.

* * *

Plusieurs montres et pendules exposées au Musée du Nord portent des armoiries inconnues. Quelques-unes représentent évidemment des familles bourgeoises de Suède, et comme ces armoiries n'ont été enregistrées nulle part, elles ne peuvent être identifiées. D'autres sont bien connues, quoiqu'on eût négligé d'en faire mention dans le catalogue ; nous n'avons donc pas lieu de nous en occuper ici.

Une montre très élégante (N^o 289 dans le catalogue), qui a appartenu à la comtesse palatine Marie Euphrosyne († 1687), épouse du grand chancelier Magnus Gabriel de la Gardie, montre deux armoiries, que le catalogue veut attribuer au duc Auguste de Saxe-Weissenfels et sa première épouse Anne Marie de Mecklembourg-Schwerin. Comme l'un des deux écus contient un griffon et l'autre trois fasces, cette attribution est évidemment incorrecte. Les deux écus étant timbrés de bonnets ducaux, celui de sénestre, au griffon, représente sans doute la Poméranie. Le Dr O. Neubecker m'indique que : « Das pommersche Wappen, das Sie suchen, ist wahrscheinlich das der Herzöge von Croy. Anna von Pommern, 3.10.1590, † 7.7.1660, hat am 24.8.1619 Herzog Ernst von Croy geheiratet, der bereits am 7.10.1620 gestorben ist. Die Erbschaft muss sehr beträchtlich gewesen sein, denn aus diesem Nachlass sind verschiedene

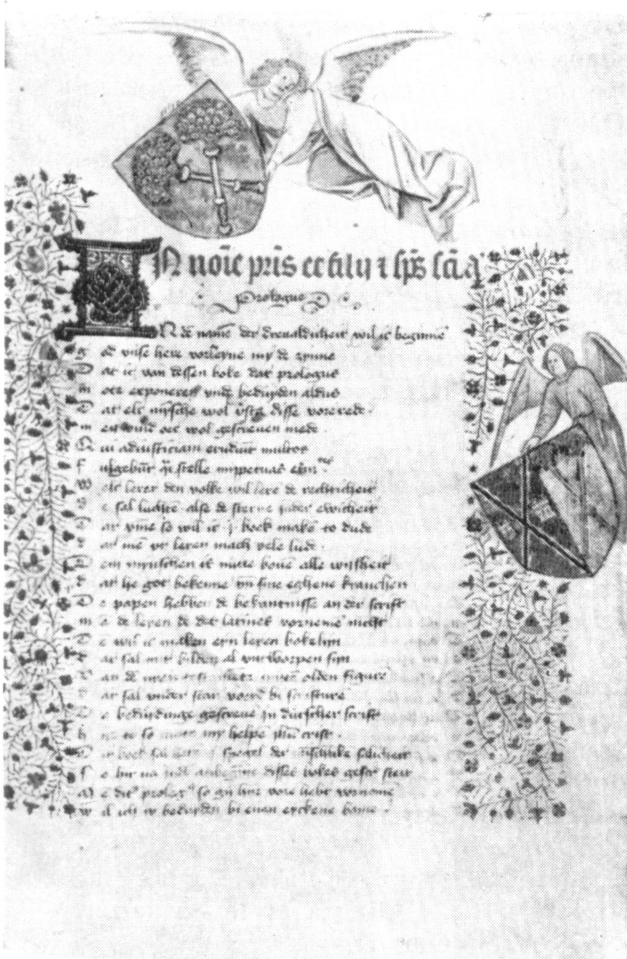


Fig. 31. Autre page du ms. 115.

ronne de baron suédoise. Les armoiries appartiennent aux barons Cronhjort, dont un, le président Charles Gustave, mort en 1777, a fondé l'horlogerie d'Oby, où la pendule a été fabriquée.

N° 457 était une pendule de voyage du type appelé pendule polonaise. Elle est ornée sur le cadran d'une représentation de la fuite en Egypte et de fleurs, tandis que sur les côtés il y a une scène de crucifixion, les mots IHS et MARIA et un écu contenant un triangle percé entrelacé de deux clefs en sautoir ; au-dessus du triangle les lettres PW et au-dessous de lui les lettres GOP, probablement une abréviation du texte « General Official Pomesaniensis 1649 » placé au-dessous de l'écu. L'écu n'a pu être identifié (fig. 33).



Fig. 33. Ecu sur une pendule de 1649.

La pendule N° 390 est aussi intéressante par ses armoiries. Elle a appartenu au général en chef baron Pontus de la Gardie (1520-1585), et dut être un don du baron de la Fage. Les armoiries ont été gravées sur le côté intérieur de chaque pièce latérale. N'ayant pu retrouver les armoiries du baron de la Fage nulle part, je pense qu'il est intéressant d'en donner



Fig. 32. Pendule de table armoirée.

kostbare Gegenstände, darunter ein berühmter Teppich, erhalten. Das Stammwappen Croy zeigt in Silber 3 rote Balken. »

Le N° 389, une ancienne pendule de table, montre deux armoiries complètes qui n'ont pu être identifiées. L'une a dans l'écu une sorte de boucle et pour cimier deux ailes. L'autre porte dans l'écu trois peignes posés en paire et sur le heaume un peigne entre deux ailes (fig. 32).

N° 405. Cette pendule porte un écu d'azur au cerf élançant d'or, timbré d'une cou-



Fig. 34. Armes du baron de la Fage.

ici le blason : écartelé : au 1 une tête de lion arrachée ; au 2 un coq ; au 3 cinq boules rangées 1, 3, 1 ; au 4 neuf fleur-de-lis rangées 3, 3, 3. Les émaux ne sont pas indiqués. L'écu est timbré d'une femme couronnée portant à la main sénestre une épée ; supports deux lévriers colletés. Au-dessous : ANTOYNE DE MERETENS BARON DE LA FAGE (fig. 34).

* * *

Comme on voit, les armoiries non identifiées posent beaucoup de problèmes. Quelques-uns ont été résolus, ce qui contribue à la valeur et l'intérêt des objets ornés des armoiries. D'autres attendent encore leur solution, et il serait désirable que les héraldistes des différents pays puissent s'unir à une sorte de « team-work » pour résoudre non seulement les cas relatés ici mais aussi d'autres. Abstraction faite de la valeur scientifique de ces identifications, ce serait là une bonne réclame pour l'héraldique, si souvent négligée de nos jours, même par les historiens et archéologues.

Arvid Berghman.

CANADA. — Les armoiries des provinces. — Le Canada, occupé par le Français Jacques CARTIER, ne devint colonie française qu'au début du XVII^e siècle, lorsque CHAMPLAIN fonda Québec (1608). Attaqués par les Anglais établis au sud, ils résistèrent courageusement mais, abandonnés par la Métropole, ils furent écrasés sous le nombre et passèrent sous la domination anglaise (Traité de Paris, 1763).

Demeurée soumise à l'Angleterre, la population canadienne s'est constituée en une puissante Confédération autonome autour de laquelle se sont successivement groupés toutes les colonies anglaises de l'Amérique du Nord, et le Canada Français.

Cette Confédération d'Etats, ou Provinces, dont l'origine remonte à l'année 1867, époque à laquelle le Canada ne comprenait que les provinces de : Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick.

Plus tard le Manitoba (1870), la Colombie Britannique (1871) et l'Ile du Prince Edward (1873) se joignirent aussi à la Confédération, puis en 1905, l'Alberta et le Saskatchewan ; l'Ile de Terre-Neuve n'adhéra à la Confédération que récemment (1949).

Ces diverses provinces portent les armoiries suivantes :

ONTARIO. — *De sinople, au jet de trois feuilles tigées d'érable d'or, au chef d'argent chargé de la croix de St-George.*

Cimier : *Sur un tortil aux couleurs un ours passant de sable ; supports : à dextre un élan, et à senestre un cerf canadien tous deux au naturel, avec la devise : « UT INCEPIT FIDELIS SIC PERMANET » (fig. 35).*

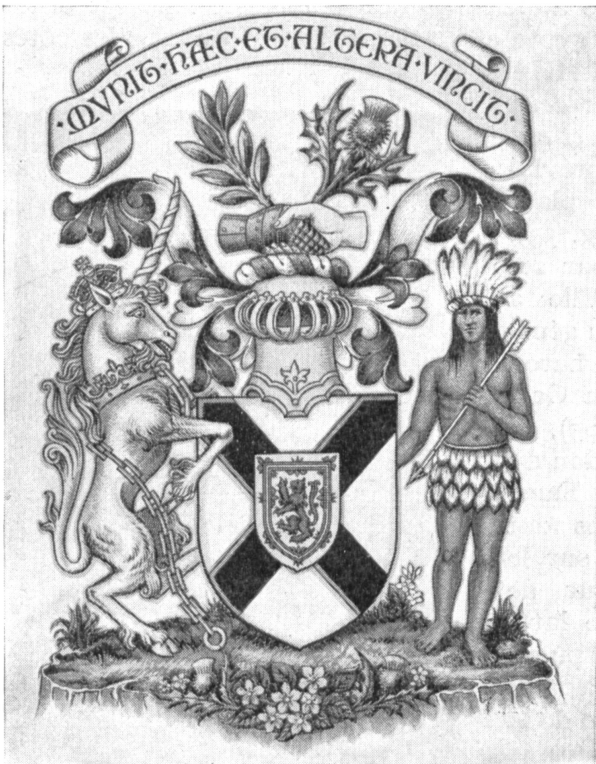


Fig. 37. Armes de la Province de Nouvelle-Ecosse.

QUÉBEC. — *D'or, à la fasce de gueules chargée d'un léopard d'or, accompagné en chef de deux fleurs de lis d'azur et en pointe de trois feuilles tigées d'érable de sinople (fig. 36).* (Cette forme a été officiellement approuvée à Londres, probablement en 1867, date de l'entrée dans la Confédération de l'Etat de Québec.)

Les armoiries modernes de la province de Québec approuvées par le Secrétariat de la Province le 9 décembre 1939, sont : *Tiercé en fasce : d'azur, à trois fleurs de lis d'or ; de gueules, à un léopard d'or, armé et lampassé d'azur ;*

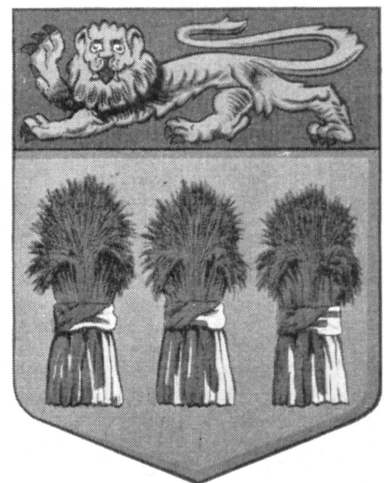


Fig. 43. Armes de la Province de Saskatchewan.

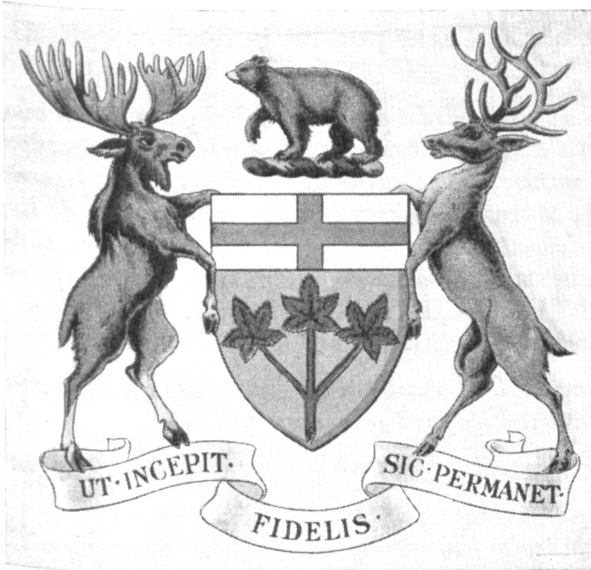


Fig. 35. Ontario.



Fig. 44. Terre-Neuve.

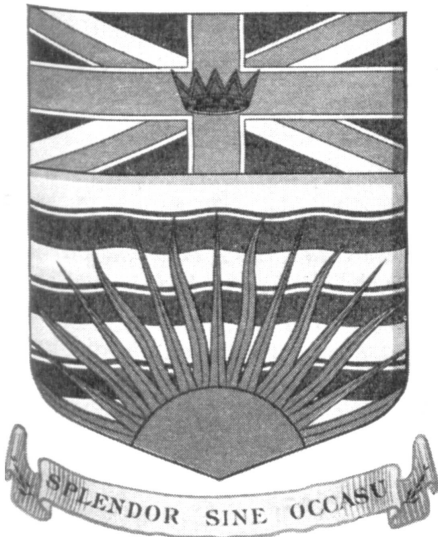


Fig. 40. Colombie Britannique.

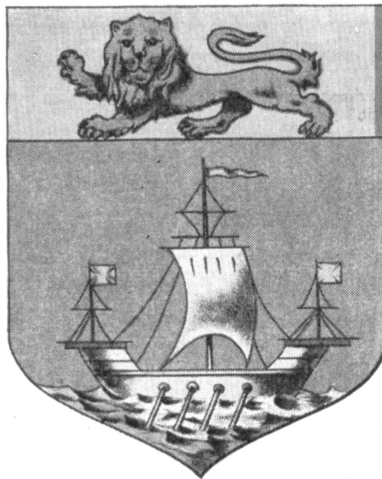


Fig. 38. Nouveau Brunswick.

Nouveau Brunswick

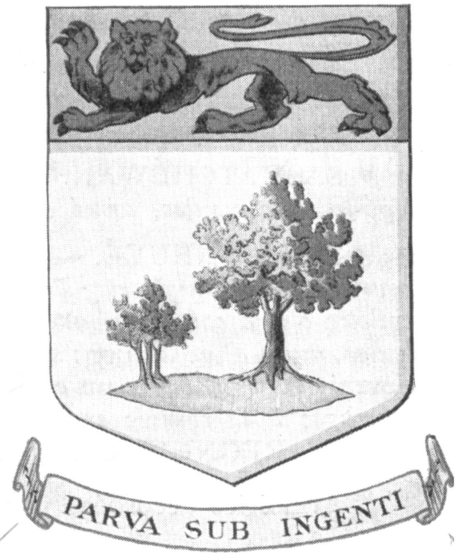


Fig. 41. Ile du Prince Edouard.



Fig. 39. Manitoba.

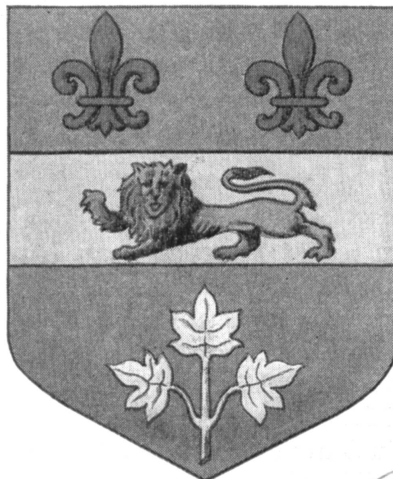


Fig. 36. Québec.

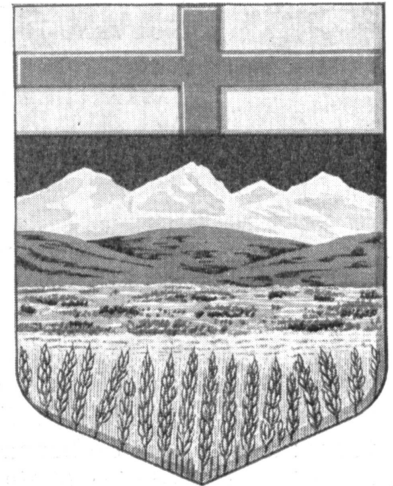


Fig. 42. Alberta.

d'or à une branche d'érable à sucre à triple feuille de sinople aux nervures du champ. Timbré de la couronne royale. Sous l'écu, un listel d'argent bordé d'azur portant la devise : « JE ME SOUVIENS » (voir A.H.S. 1952 p. 76).

NOUVELLE-ÉCOSSE. — D'argent, à une croix de St-André d'azur chargée d'un écusson aux armes royales d'Ecosse, cimier : sur un tortil d'argent et d'azur, une branche de laurier et un chardon sortant de deux mains unies, l'une armée et l'autre au naturel nue ; supports : à dextre une licorne d'argent armée, onglée et à la crinière d'or et accolée de couronne de croix pattées et de fleurs de lis, attachée d'une chaîne d'or passant entre les pattes de devant pour retomber par-dessus le dos, couronnée de la Couronne Impériale au naturel ; et, à senestre un sauvage tenant une flèche dans sa main visible, avec la devise « MUNIT HAEC ET ALTERA VINCINT » (fig. 37).

Ces armoiries furent concédées par le roi Charles I^{er} en 1625.

NOUVEAU-BRUNSWICK. — D'or, à une lymphade ou ancienne galère avec rames sur des flots, le tout au naturel, au chef de gueules chargé d'un léopard d'or (fig. 38).

MANITOBA. — De sinople, sur un roc un bison arrêté, le tout au naturel, au chef d'argent à la croix de St-George (fig. 39).

COLOMBIE BRITANNIQUE. — D'argent à trois fasces ondées d'azur, un demi-soleil dans sa gloire au naturel issant de la pointe, au chef de l'Union chargé au centre d'une couronne d'or à l'antique, Devise : SPLENDOR SINE OCCASU (fig. 40).

ILE DU PRINCE EDOUARD. — D'argent, à une île de sinople, portant à senestre un chêne fruité, à dextre trois chêneaux croissant, tous au naturel, au chef de gueules chargé d'un léopard d'or armé et lampassé d'azur. Devise : PARVA SUB INGENTI (fig. 41).

ALBERTA. — D'azur, sur le devant d'une chaîne de montagnes recouverte de neige au naturel, une chaîne de collines de sinople, à la pointe un champ de blé que surmonte une prairie, tous les deux au naturel, au chef d'argent chargé d'une croix de St-George (fig. 42).

SASKATCHEWAN. — De sinople à trois gerbes d'or en fasce, au chef du même chargé d'un léopard de gueules, armé et lampassé d'azur (fig. 43).

TERRE-NEUVE. — De gueules, à une croix d'argent, cantonnée aux 1 et 4 d'un léopard, couronné d'or ; aux 2 et 3 d'une licorne passante d'argent, armée, onglée, la crinière et la queue d'or, colletée d'une couronne, attachée d'une chaîne passant entre les jambes de devant et renvoyée sur le dos, aussi d'or. Cimier : sur un tortil d'or et de gueules un original passant au naturel. Ce cimier devrait être posé sur un casque avec un mantelet de gueules doublé d'argent. Supports : deux sauvages de la contrée armés et parés à leur guise pour aller en guerre. Devise : QUAERITE PRIME REGNUM DEI (fig. 44).

Armoiries accordées par Lettres Royales datées du 1^{er} janvier 1637.

Fleurs symboliques des Provinces canadiennes.

ONTARIO	Trillium Blanc.
QUÉBEC	Une feuille d'érable (pas officiel).
NOUVELLE-ÉCOSSE	Arbutus traînant (ou fleur de mai).
NOUVEAU-BRUNSWICK	Violette pourpre.
MANITOBA	Crocus (lames d'anémones).
SASKATCHEWAN	Lis de prairie.
ALBERTA	Rose sauvage.

Léon A. Joner.

PAYS-BAS. — Exposition « Het Blazoen » au Musée « Het Prinsenhof » à Delft (22 décembre 1953 - 1^{er} mars 1954). L'exposition « Le Blason », inaugurée par le Jonkheer Dr D. P. M. Graswinckel, président de la Société Royale Néerlandaise de Généalogie et d'Héraldique, a été des plus intéressantes. Comme on s'y attendait, on y voyait des portraits, des armoriaux, des tableaux de quartiers généalogiques à côté de médailles, tapisseries et damas, porcelaines, orfèvreries, reliures. Mais il y avait encore une surprise pour la plupart des visiteurs : une plaque de bronze et plusieurs armoiries et plaques armoriées en cuivre qui ornaient des pierres tombales (XV^e au XVII^e siècle). Ces plaques sont rares aux Pays-Bas, mais le directeur du Musée de Delft, M. Bolten, en avait trouvé de très beaux exemplaires à l'église Saint-Jacques, à Bruges. Tous les objets exposés étaient antérieurs à 1800 sauf que, à la fin des différentes séries de sceaux (équestres, de majesté, de femmes), on avait fait figurer les

sceaux des rois et reines des Pays-Bas des mêmes types (1815 à aujourd'hui) pour démontrer l'influence des vieilles formes.

Signalons encore le catalogue illustré très intéressant de la main de M^{lle} Dr Anne Berendsen, dont un exemplaire a été remis à la Bibliothèque de la Société Suisse d'Héraldique. *E. P.*

Bibliographie

BOUTELL, **Heraldry** revised by C.W. SCOTT-GILLES (Warne edit.).

St. JOHN HOPE, **A Grammar of English Heraldry** revised by A.R. WAGNER (Cambridge university Press).

H.S. LONDON, **Notes and Reflections on Hope's Grammar.**

Parmi les excellents livres qui ont, au XIX^e siècle, marqué la renaissance, en Angleterre, des études héraldiques, on doit citer ceux de BOUTELL (1863) dont le succès s'est prolongé par dix éditions. M. Scott GILLES, l'héraldiste si connu, en a donné une nouvelle édition (1950) qui, épuisée dès sa parution, vient de reparaitre (1954).

Il ne s'est pas astreint à suivre son auteur pas à pas mais à rejeter soit ce qui avait vieilli, soit les discussions sur des points qui, grâce à BOUTELL, sont aujourd'hui acquis. Par contre, le chapitre des drapeaux et emblèmes régimentaires a été développé.

Au début du siècle, St. JOHN HOPE avait donné un remarquable manuel qui vient d'être réédité par M. A.R. Wagner sans modification notable sauf pour la bibliographie.

On se permet de signaler les chapitres sur l'évolution héraldique depuis le XIII^e siècle, sujet absolument neuf.

Les lecteurs de cet intéressant travail auront profit à le compléter avec les érudites remarques de M. LONDON dans la revue « Coat of Arms » (1953) qui, sur plusieurs points, indique les corrections à apporter ensuite des recherches effectuées depuis près d'un demi-siècle.

P. A.-E.

A. HUART, **La fantaisie en héraldique et dans les sceaux.** — In « Rev. belge d'Arch. et d'Hist. de l'Art », publ. par l'Acad. Roy. d'Arch. de Belgique, XXI, 1952, III, ill.

Si les émaux, pièces et meubles d'un écu sont en principe immuables, il n'en était point de même des ornements extérieurs jusqu'au XVI^e siècle. La plus amusante fantaisie a souvent présidé à la décoration des vides laissés par l'écu dans le champ des sceaux : l'on y voit gambader avec une verve jamais retrouvée, des êtres fantastiques tirés des bestiaires anciens, diables cornus, hercules, griffons, etc., lesquels deviendront supports et tenants. Ces petits chefs-d'œuvre artistiques où abondent les trouvailles, sont à rapprocher de ceux des enlumineurs et orfèvres dont ils sont les contemporains. Il faut savoir gré à l'auteur d'avoir mis en évidence cet aspect peu connu de l'Héraldique.

O. G. H. B.

J. JACQUART, **L'étude de la généalogie sert l'histoire locale, provinciale, nationale.** — in « Guetteur wallon », mars-avril 1953.

« La généalogie n'est pas une science ardue ; elle abonde en couleurs et clartés, elle stimule nos énergies. Elle nous révèle nos origines et nous laisse entrevoir notre avenir si nous restons dignes de nos précédésseurs. Car chacun de nous n'est qu'un maillon de la chaîne ancestrale, forgée par les générations passées et présente. Un jour viendra, peut-être, où vous serez vous-même cet aïeul qu'on recherche et voudrait aimer. »

Par cet extrait, l'on saisit l'aspect original et vivant que l'auteur parvient à donner à son sujet.

O. G. H. B.

POSWICK G., **Les délices du Duché de Limbourg.** Verviers, 1952, in-4^o obl., 588 pp., LXXXVIII, pl., tirage limité à 500 expl.

S'inspirant de l'illustre ouvrage (et du titre) de SAUMERY relatif à la Principauté de Liège, l'auteur a entrepris de compléter ces « délices » pour la partie de la province actuelle de Liège qui constituait autrefois le « Duché de Limbourg » (parfaitement étranger à la « province » du même nom), et s'étendant sur le pays de Herve, l'Hertogenwald et la région d'Esneux.

Quatre-vingt-huit vues de châteaux, dues à la plume de l'auteur, illustrent l'historique de chacun d'eux : description des constructions, relation des remaniements, sièges et autres vicissitudes ; suite des familles seigneuriales et anecdotes — bref, un ouvrage substantiel et précieux autant qu'artistiquement présenté.

O. G. H. B.